



N° FI/2012/69

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	16 novembre 2012	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	16 novembre 2012	communautaires
		En exercice: 49
		Présents : 43
		Votants : 45

Séance du 26 novembre 2012

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt six novembre deux mille douze à dix neuf heures, à la salle des fêtes de Bussy-en-Othe, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Benoît COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Monsieur Philippe MAUNY, Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Raymonde ALLOUIS, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Yannick VILLAIN, Monsieur Claude FRACHET, Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Lionel PERREAU, Madame Odile DUFOUR, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Bernard MORAIN, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Philippe HUREAU (suppléant), Monsieur Joël LAIGNEAU (suppléant), Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Louis BOUCHERON, a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART
Monsieur Michel THIAVILLE, a donné pouvoir à M. Jean-François RAVSELJ
Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, suppléé par M. Joël LAIGNEAU
Monsieur Daniel HURE, suppléé par M. Philippe HUREAU
Monsieur Jean-Claude GRELARDON
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU
Monsieur Olivier CENDRE
Madame Eliette ITALIANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Indemnités de conseil et de budget allouées aux comptables du trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et EPCI

OBJET : Indemnités de conseil et de budget allouées aux comptables du trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et EPCI

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat et des établissements publics de l'Etat,

VU l'arrêté ministériel du 16 novembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de budget allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

VU la demande écrite du Trésorier en date du 29 octobre 2012 sollicitant le versement :

- l'indemnité de conseil à Madame RASAMIMANANA, la Trésorière, qui s'élève à 877,21 € Brut pour l'année 2012
- l'indemnité de confection de budgets à Madame RABILLER, adjointe, qui s'élève à 41,69 € Brut pour l'année 2012.

Considérant le travail de conseils de la Trésorière,

Considérant le travail de confection des budgets de l'adjointe à la Trésorière,

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 6 abstentions et 28 contre,

Décide de ne pas verser d'indemnités à la Trésorière ni à l'adjointe à la Trésorière pour l'année 2012.

Pour copie conforme,
Le Président,



Date de réception
par la Préfecture :

11.12.12

date de publication :

11.12.12

